

Fonds monétaire international

Mali : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 10 mai 2013

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Mali dans laquelle sont décrites les politiques que Mali entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Mali, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'intention

Bamako, le 10 mai 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700, 19th Street, N.W.
Washington, D.C, 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale,

1. Le 28 janvier 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un décaissement d'un montant équivalent à 12 millions de DTS (18 millions de \$) en faveur du Mali au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) afin d'appuyer le programme du gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance en 2013, dans le cadre d'un vaste soutien des partenaires techniques et financiers au renouveau du pays après la crise de 2012.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre programme au cours des derniers mois de l'année 2012 et des premiers mois de l'année 2013. Ce mémoire présente également la mise à jour des politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mettre en œuvre d'ici la fin de l'année pour préserver la stabilité macroéconomique, soutenir la croissance et maintenir le cap vers l'amélioration de la gestion des finances publiques.
3. Comme expliqué dans le MPEF, presque tous les indicateurs de notre programme à fin décembre 2012 et fin mars 2013 ont été atteints et toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre.
4. Bien que le décaissement de janvier au titre de la FCR ait déjà contribué à catalyser un retour très important de l'aide extérieure au Mali, il subsiste un écart de financement de 107 milliards de FCFA (214 millions de \$) dans la balance des paiements en 2013, dont 30 milliards de FCFA (60 millions de \$) pour financer les dépenses inscrites dans le projet de loi de finance rectificative 2013 et 77 milliards de FCFA (154 millions de \$) pour financer les besoins d'aide humanitaire identifiés par les acteurs humanitaires pour répondre à la crise.

5. A la lumière des résultats obtenus dans la mise en œuvre de son programme, le gouvernement sollicite un nouveau décaissement de 10 millions de DTS (15 millions de \$) au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) en vue de couvrir une partie du déficit de la balance des paiements qui s'annonce.

6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme en 2013. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint. Ce faisant, le gouvernement entend continuer à faire preuve de sa bonne conduite en matière de politique macroéconomique et de gestion des finances publiques à l'égard de ses partenaires techniques et financiers, en attendant que les circonstances soient propices pour demander un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit.

7. Le gouvernement est disposé à mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Pendant l'exécution du programme, le gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements, ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du FMI.

8. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le PAT et l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après l'approbation du décaissement au titre de la FCR par le Conseil d'administration du FMI.

Veuillez agréer, madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Tièna Coulibaly
Ministre de l'économie, des finances et du budget

Pièces jointes :

1. Mémoire de politiques économiques et financières,
2. Protocole d'accord technique.

Piece Jointe I—Mémorandum de politiques économiques et financières

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de la demande d'un décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR).

Évolution économique récente et performance par rapport au programme soutenu par la FCR

A. Évolution économique récente

2. En 2012, l'économie malienne a été soumise à une multitude de chocs :
- La mauvaise campagne agricole en 2011 a provoqué une crise alimentaire. Le Système d'alerte précoce (SAP) a estimé que 196 communes dont la population est estimée à 3,6 millions de personnes ont constitué une zone à risque de malnutrition. Avec l'aide de la communauté internationale, le gouvernement a mis en place un plan d'urgence de réponse à la crise alimentaire, comprenant des distributions alimentaires gratuites, des ventes de céréales à prix subventionnés, des activités liées à des transferts sociaux, la reconstitution des stocks céréaliers et des appuis en matière d'agriculture, d'élevage, et de nutrition.
 - En plus de la crise céréalière, le Mali a été confronté à une crise humanitaire provoquée par les attaques perpétrées dans le nord du pays par une rébellion qui revendiquait l'indépendance de la zone constituée par les trois régions du nord et les activités terroristes d'organisations affiliées à Al-Qaeda. Ces attaques ont provoqué la fuite d'environ 470.000 personnes dont 182.000 dans les pays voisins (75.000 en Mauritanie, 58.000 au Niger, et 49.000 au Burkina Faso).
 - En mars 2012, le pays a souffert d'une période de violence et de confusion. En avril, le Président a démissionné et le Président de l'Assemblée nationale lui a succédé avec un mandat jusqu'aux prochaines élections présidentielles. Un premier ministre, a été nommé, un gouvernement a été formé, et l'Assemblée nationale a repris ses travaux. Le 20 août 2012 dernier, le Président a élargi la composition du gouvernement pour former un gouvernement d'union nationale avec comme priorité la reconquête du nord du pays et l'organisation d'élections présidentielles et législatives. Le 15 décembre 2012, un nouveau changement de Premier ministre a eu lieu et un gouvernement plus inclusif a été mis en place. Le gouvernement d'union nationale a demandé l'aide des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté des états de l'Afrique de l'ouest pour reconquérir le nord du pays.

3. Ces chocs ont ébranlé les fondements de l'économie. Alors que la croissance réelle du PIB en 2012 avait été estimée 5,6 pour cent lors de l'élaboration de la Loi de finances 2012, le PIB réel s'est contracté de 1,2 pour cent. Cette contraction du PIB s'explique par un recul généralisé des activités dans le secteur secondaire et tertiaire. Ainsi, à l'exception des productions d'or, de l'égrainage du coton, du textile qui ont continué à bien se comporter, toutes les autres branches d'activité ont souffert de la crise. La valeur ajoutée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s'est contractée de 35 pour cent et celle du secteur de l'hôtellerie et de la restauration de plus de 40 pour cent en raison de la suspension de l'aide budgétaire des partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali à la suite de des événements de mars, la forte réduction des aides projets, et la chute du tourisme d'affaires. La pluviométrie abondante et bien répartie a engendré une forte croissance du secteur primaire (9 pour cent) qui a permis de limiter le niveau de la contraction du PIB total. La mauvaise campagne agricole en 2011 a engendré une hausse des prix des produits alimentaires qui a poussé l'inflation à 5,3 pour cent en moyenne annuelle en 2012, contre une norme communautaire de 3 pour cent.

4. Le déficit des opérations courantes (dons compris) de la balance des paiements s'est contracté pour atteindre 3,3 pour cent du PIB en raison de la forte augmentation des exportations d'or et de coton et des transferts des travailleurs migrants. Cette amélioration du compte courant n'a pas suffi pour compenser la détérioration du compte de capital et des opérations financières en raison de la forte baisse de l'aide extérieure et des investissements directs étrangers. En conséquence, le Mali a puisé dans les réserves de changes de la BCEAO pour un montant de 43 milliards de FCFA (87 millions de \$) en vue de financer le déficit global de sa balance des paiements en 2012.

5. En 2012, la masse monétaire a crû de 15 pour cent, sous l'impulsion de l'utilisation par l'Etat de ses dépôts pour financer le déficit budgétaire. Les crédits à l'économie n'ont progressé que de 5 pour cent en raison de la récession dans les secteurs secondaire et tertiaire.

6. A la suite de l'invasion du nord par des groupes terroristes, les banques ont été contraintes de fermer leurs agences dans cette zone du pays et ont subi des dommages évalués à 18 milliards de FCFA (36 millions de \$ ou 0,3 pour cent du PIB), dont 4 milliards de vols d'encaisse, 12 milliards d'encours de crédit dont le remboursement est compromis, et 2 milliards de dégâts matériels. Les dommages subis par les banques dans le nord et la récession ont conduit à une détérioration de la stabilité du secteur bancaire. En effet, le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques a diminué pour atteindre 14,3 pour cent en décembre 2012 et l'encours des prêts improductifs a augmenté pour atteindre 21,3 pour cent du total des crédits (8,7 pour cent, déduction faite des provisions). La stabilité financière du secteur de la micro finance s'est également détériorée : la part des prêts improductifs a atteint 11,5 pour cent en 2012.

7. Dans le domaine budgétaire, le gouvernement a opéré très rapidement une régulation des dépenses pour les maintenir à un niveau compatible avec ses recettes et ses avoirs de trésorerie. Ce faisant le gouvernement s'est efforcé de donner la priorité au paiement des salaires, des pensions, des bourses des étudiants, des dépenses de l'armée et des forces de sécurité, et des dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la protection sociale. En

octobre 2012, le gouvernement a présenté une Loi de finance rectificative (LFR) à l'assemblée nationale réduisant les recettes et dons de 3,2 pour cent du PIB et les dépenses de 6,4 pour cent du PIB par rapport aux niveaux observés en 2011. En fin d'année, il est apparu que recettes fiscales (avant remboursement de taxes) ont été très proches et que les dépenses sur financement intérieur ont été inférieures des montants prévus dans la LFR. Dès lors le solde budgétaire de base¹ a été inférieur au niveau programmé.

8. Ainsi, en dépit d'une baisse l'aide budgétaire générale des PTF de 97 milliards de FCFA (1,8 pour cent du PIB) en 2012 par rapport en 2011 en raison de la suspension de l'aide qui a suivi les évènements de mars, et d'une révision à la baisse des recettes fiscales de 70 milliards de FCFA (1,3 pour cent du PIB) par rapport au montant prévu dans la Loi de finances initiale, le gouvernement est parvenu à contenir le déficit budgétaire (base caisse, dons inclus) à un peu moins de 63 milliards de FCFA (1,2 pour cent du PIB). Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts redoublés des régies de recettes, à une augmentation de la fiscalité sur les produits pétroliers et à la réduction des subventions à la consommation de gaz butane, et au prix de coupes dans les dépenses d'investissement. Cependant, il s'est accompagné de l'accumulation d'arriérés de paiement sur la dette extérieure pour un montant de 27,1 milliards de FCFA (54 millions de \$ ou 0,5 pour cent du PIB), et de l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs pour un montant estimé à 29,8 milliards de FCFA (0,6 pour cent du PIB) jusqu'à présent.

9. Le gouvernement a pris contact avec tous ses créanciers extérieurs vis-à-vis desquels il a accumulé des arriérés afin de leur réaffirmer son engagement de rembourser tous ses arriérés dès que la situation de trésorerie le permettra. En 2013, le gouvernement a inscrit un crédit de 27,1 milliards de FCFA dans son projet de Loi de finance rectificative (PLFR) 2013 pour rembourser l'ensemble de ces arriérés en 2013 (¶25).

10. Les arriérés de paiement intérieurs identifiés jusqu'à présent résultent pour l'essentiel de dépenses d'investissement qui n'ont pu être ordonnancés à la suite du gel des crédits d'investissement après les évènements de mars et de la réduction des crédits d'investissement dans la LFR. Le gouvernement a commandité un audit pour faire un inventaire exhaustif des arriérés de paiement intérieurs qui ont été accumulés en 2012 d'ici le 31 août 2013 (repère structurel, Tableau 2).

11. Au cours du premier trimestre 2013, l'inflation a reculé à la suite de la bonne campagne agricole et les finances publiques ont dégagé un faible déficit. En mars 2013, l'inflation a reculé de 0,6 pour cent par rapport à mars 2012 et atteint 3,9 pour cent en moyenne au cours des douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents. Les recettes et les dépenses publiques ont

¹ Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c.-à-d. les recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

été en quasi-équilibre, le déficit base caisse ne s'élevant qu'à 18 milliards de FCFA (0,3 pour cent de PIB).

B. Performance par rapport au programme soutenu par la FCR

12. Cinq des six indicateurs du programme à fin décembre 2012 présentés dans la lettre d'intention du 10 janvier dernier ont été respectés (Tableau 1). Les recettes fiscales brutes ont dépassé leur objectif de 9 milliards de FCFA. Le solde budgétaire de base est resté légèrement en dessous de son plafond. Les dépenses prioritaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement social ont été supérieures au plancher programmé. La hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs a été légèrement inférieure au montant programmé. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat a été inférieur à son plafond ajusté. Cependant, les autorités ont conclu deux emprunts extérieurs d'un montant total de 53 milliards de FCFA (107 millions de \$ ou 1,0 pour cent du PIB) avec des éléments dons légèrement inférieurs au seuil minimum de 35 pour cent dans le programme.² Alors que l'élément don du plus important de ces deux emprunts atteignait le minimum requis en cours de négociation, cela ne fut plus le cas au moment de son entrée en vigueur car les services du FMI avaient entretemps revu le taux d'actualisation à la baisse dans la feuille de calcul mise à jour à intervalle régulier sur son site internet. Le gouvernement s'engage à resserrer les procédures à la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) afin de veiller, dans la mesure du possible, à ce que l'élément don des emprunts extérieurs atteigne le niveau minimum requis au moment de son entrée en vigueur.

13. A fin mars 2013, tous les indicateurs du programme ont été respectés (Tableau 1). Les recettes fiscales brutes ont dépassé leur plancher et le solde budgétaire de base et le financement intérieur net des banques et du marché sont restés en dessous de leurs plafonds en raison de la sous-exécution de la plupart des dépenses par rapport aux montants programmés. Les dépenses prioritaires ont été supérieures à leur plancher. L'Etat n'a accumulé aucun arriéré sur la dette extérieure en 2013. Il a remboursé ses arriérés sur la dette extérieure (117) à concurrence de 4,2 milliards de FCFA au premier trimestre et ceux-ci ont en conséquence été réduits à 22,9 milliards de FCFA au 31 mars 2013. L'Etat n'a conclu aucun emprunt non-concessionnel depuis le début de l'année.

14. Toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre (Tableau 2) :

- La Direction Générale du Budget (DGB) a produit à l'aide des logiciels PRED5 et AICE des rapports mensuels qui ont permis d'établir que le total des dépenses en instances de paiement à fin janvier 2013 s'élevait à 56 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB), dont

² Il s'agit d'un emprunt de 100 millions de \$ avec un élément don de 33,5 pour cent auprès de l'Exim Banque de l'Inde pour financer l'interconnexion du réseau électrique du Mali avec celui de la Côte d'Ivoire, et d'un emprunt de 6,7 millions de \$ avec un élément don 33,1 pour cent auprès de la Banque d'Investissement et de Développement de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

33 milliards depuis moins de 90 jours après la liquidation de ces dépenses et 23 milliards depuis plus de 90 jours après leur liquidation.

- En comparant les déclarations de chiffre d'affaires à la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'importations à la Direction Générale des Douanes (DGD), le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) est arrivé à la conclusion que 81 pour cent des importateurs ont déclaré des chiffres d'affaires en 2010 et 2011 qui semblent anormalement faibles par rapport à leurs importations au cours de ces mêmes années.³
- La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) a étudié en détails tous les postes de la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire (PNG) au 31 décembre 2012 en coopération avec la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cette étude a établi que la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 54 milliards de FCFA (1,1 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 112 milliards de FCFA (2,1 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 166 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB).

Politiques économiques et financières pour l'année 2013

15. L'année 2013 a commencé avec des progrès rapides dans la reconquête du nord du pays. A la suite d'une attaque massive des organisations affiliées à Al-Qaeda au début du mois de janvier au-delà de la ligne de front qui séparait le nord et le sud du pays, le gouvernement de transition a fait appel à la France pour l'aider à arrêter leur progression. L'armée française est intervenue vigoureusement avec 4000 soldats en appui à l'armée malienne pour d'abord arrêter la progression de ces groupes et ensuite, en compagnie de 2000 soldats de l'armée tchadienne, reprendre une à une toutes les villes du nord du pays et attaquer leur sanctuaire dans une région montagneuse au nord de la ville de Kidal à proximité des frontières avec l'Algérie et le Niger. En plus, plus de 4000 soldats africains ont été déployés au Mali pour aider l'armée malienne à assurer la sécurité dans le nord du pays. Le gouvernement de transition a adopté une feuille de route prévoyant le rétablissement de l'administration dans le nord du pays et la tenue d'élections présidentielles en juillet 2013.

16. A la suite de ces progrès vers le rétablissement de l'intégralité territoriale du pays et l'organisation d'élections, plusieurs bailleurs, également confortés par le décaissement du Fonds monétaire international (FMI) de 12 millions de DTS au titre de la Facilité rapide de crédit (FCR) en

³ En 2011 et 2012, les chiffres d'affaires déclarés par près de 1000 entreprises, soit 80 pour cent des importateurs, auprès de la DGI ont été chaque année inférieurs d'environ 500 milliards de FCFA (1 milliard de \$, ou 10 pour cent du PIB) à leurs importations déclarées à la DGD majorées d'une marge de 30 pour cent.

janvier 2013, ont annoncé le redémarrage de leur aide au budget de l'État. Au moment de préparer le projet de Loi de finances rectificative en 2013, il s'agissait:

- des Pays Bas, qui ont commencé à décaisser 15 millions d'€ sous forme de don en mars au Fond National de Stabilisation Economique et Sociale multi-bailleurs qui a vocation de financer des lignes spécifiques du budget de l'État;
- de l'Union Européenne, pour un montant de 225 millions d'€ d'aide budgétaire générale sous forme de dons en 2013–14, dont 120 millions d'€ en 2013;
- de la Banque Mondiale, pour 50 millions de \$ d'aide budgétaire générale en 2013 ;
- de la Banque Africaine de Développement, 40 millions d'unité de compte d'aide budgétaire générale, dont 20 millions sous forme de don et le reste sous forme de prêt, en 2013;
- de la France pour un montant de 15 millions € sous forme de dons et de 14,2 milliards de FCFA sous la forme de conversion du service de la dette extérieure en aide budgétaire; et
- du FMI à qui le gouvernement adresse, dans la présente lettre d'intention, une nouvelle demande de décaissement de 10 millions de DTS au titre de la FCR.

La somme des montants d'aide identifiés ci-dessus s'élève à un montant équivalent à 184,8 milliards de FCFA (370 millions de \$ ou 3, 2 pour cent du PIB) d'aide budgétaire en 2013 et à 65.6milliards de FCFA (132 millions de \$ ou 1,1 pour cent du PIB) en 2014.

17. Par ailleurs, un bon nombre de bailleurs⁴ ont repris le financement de projets, dont 60 milliards de FCFA (120 millions de \$ ou 1,1 pour cent du PIB) sous attendus sous forme de dons et 113 milliards de FCFA (226 millions de \$ ou 2 pour cent du PIB) sous forme de prêts en 2013. D'autres bailleurs examinent les conditions et modalités de la reprise de leur aide au développement, qui pourraient être annoncés à la suite de la Conférence internationale des donateurs pour le développement du Mali à Bruxelles le 15 mai 2013.

A. Fonder les politiques sur un cadrage macroéconomique réaliste

18. Après une contraction de l'activité économique de 1,2 pour cent en 2012 (¶13), le PIB réel devrait s'accroître de 4,8 pour cent en 2013 grâce au regain du volume d'activités dans les autres secteurs en raison d'un retour progressif à la normale dans le sud et le nord du pays et de la reprise

⁴ La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, la Banque Islamique de Développement, la Banque Ouest Africaine pour le Développement, l'Exim Bank de Chine, la Banque Africaine de Développement, le Fonds Koweïtien pour le Développement, le Fonds Saoudien, la Banque Mondiale, l'Inde, l'Exim Bank de la Corée du Sud, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Belgique, le Fonds pour le Renforcement des Capacités en Afrique, l'Allemagne, le Danemark, les Pays Bas et la Suède.

progressive de l'aide au développement des PTF. L'inflation pourrait baisser en dessous de 3 pour cent en 2013, suite à la bonne campagne agricole 2012–13. Le déficit du compte courant de la balance des paiements (dons compris) devrait se creuser pour atteindre 8,7 pour cent du PIB en 2013 sous l'effet de la stagnation des recettes d'exportations en raison du léger recul de la production et des prix de l'or, de la baisse des cours du coton et de la reprise des importations à la suite de la croissance de l'activité économique et des importations de produits alimentaires pour venir en aide aux populations affectées par la crise depuis les événements de mars 2012. Ce déficit ne pourrait que partiellement être financé par les investissements directs et les décaissements attendus de prêts des PTF. Sans recours aux réserves de changes de la BCEAO, la balance des paiements fait apparaître un besoin de financement de l'ordre de 107 milliards de FCFA (214 millions de \$) en 2013, dont 30 milliards pour financer des besoins enregistrés dans le projet de Loi de finances rectificative 2013 (125) et 77 milliards pour des besoins des acteurs dans le domaine de l'aide humanitaires identifiés par le Programme Alimentaire Mondial. En l'absence de perspectives claires d'aide extérieure au-delà de 2013 à ce stade, le besoin de financement pour 2014 est estimé à un minimum de 145 milliards de FCFA (290 millions de \$) en 2014 et 194 milliards de FCFA (388 millions de \$) en 2015 nécessités pour la reconstruction dans le nord du pays et la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012–17 (CSCRSP III) adopté en décembre 2011 et des Plan d'Action Prioritaire d'Urgence (PAPU) et Plan de Relance Durable (PRED) pour 2013-14 adoptés en mars et avril 2013.

19. Bien que les perspectives soient favorables, l'économie malienne reste exposée aux aléas climatiques et à la volatilité des cours de l'or et du coton qui constituent l'essentiel des exportations du pays. De plus, un regain de tensions politiques sur le chemin de la transition vers des élections démocratiques pourrait à nouveau peser sur la confiance des consommateurs et des investisseurs et sur la reprise économique.

B. Mettre en œuvre une politique budgétaire visant à maintenir la stabilité macroéconomique

20 Dans le domaine budgétaire, le gouvernement continuera à mener une politique prudente visant à inscrire les dépenses sous son contrôle en équilibre avec les ressources sur lesquelles il peut raisonnablement compter. Dans cet esprit, le gouvernement a élaboré une Loi de finances (LF) pour 2013, que l'Assemblée nationale a adopté en décembre 2012, basé sur des efforts volontaristes de mobilisation des ressources internes, faisant abstraction d'une reprise de l'aide des PTF en 2013, et incluant un écart de financement de 55 milliards de FCFA comblé par le gel de dépenses d'investissement d'un montant équivalent en attendant que des ressources soient identifiées.⁵

21 A la suite de la reprise de l'aide au développement par les bailleurs précités, le gouvernement a élaboré un projet de loi de finance rectificative (PLFR) pour allouer l'aide

⁵ Mali : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique:10 janvier 2013; 126.

budgétaire annoncée et d'autres ressources supplémentaires aux priorités de la feuille de route à savoir :

- l'organisation des élections;
- la réinstallation de l'administration dans le nord du pays;
- la protection des acquis en matière d'éducation et de santé; et
- l'aide à la reprise de l'activité économique.

22 Le PLFR table sur des recettes et dons de 21,2 pour cent du PIB (18,2 pour cent du PIB dans la LF), des recettes fiscales nettes de 15,2 pour cent du PIB (15,5 pour cent du PIB dans la LF), des dépenses totales et prêts nets de 24,0 pour cent du PIB (18,4 pour cent du PIB dans la LF), un déficit global (base caisse, dons inclus) de 3,3 pour cent du PIB (0,3 pour cent du PIB dans la LF), et un déficit du solde de base de 0,4 pour cent du PIB (solde de base en équilibre dans la LF).

23 En recettes et dons supplémentaires par rapport à la LF, le PLFR prévoit un montant de 169,3 milliards de FCFA (338 millions de \$ ou 2,9 pour cent de PIB), dont les éléments principaux sont les suivants:

- 173,9 milliards de FCFA de dons annoncés par les PTF précités (¶15–16) ;
- 19,6 milliards de FCFA de recettes fiscales nettes en moins en raison essentiellement de la nécessité d'augmenter de 15 milliards de FCFA les remboursements de crédits de TVA et autres taxes dont les crédits s'avèrent insuffisants dans la LF à la lumière des remboursements observés en 2012 ;
- 7,9 milliards de FCFA de dons intérieurs à l'armée versés par l'Autorité de régulation du secteur des télécommunications à concurrence de 4,9 milliards de FCFA, et les citoyens à concurrence de 3 milliards; et
- 1,5 milliards de dons intérieurs pour l'aide humanitaire versés par les entreprises minières.

24 En dépense et prêts nets, le PLFR propose un montant de 338.6 milliards de FCFA de dépenses supplémentaires par rapport à la LF, dont les éléments principaux sont les suivants:

- 177,8 milliards de dépenses d'investissement financées par les dons et prêts projets et le report d'une aide budgétaire sectorielle de 2010–11 à 2013 ;
- 60,0 milliards pour de nouvelles dépenses d'investissement sur financement intérieur pour réhabiliter l'équipement des bâtiments publics saccagés dans le nord, renforcer les dotations des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique, réhabiliter la route Sikasso-Yèrèmakono, financer la contrepartie nationale des projets financés par les PTF, et reconstituer le stock national de sécurité alimentaire;

- 29,8 milliards pour les arriérés sur les marchés publics identifiés jusqu'à présent pour lesquels il n'existe pas de crédit dans la Loi de finances initiale (117);
- 25 milliards de FCFA pour porter le crédit pour l'organisation des élections de 25 à 50 milliards de FCFA ;
- 20 milliards de FCFA pour porter les transferts à l'entreprise publique Energie du Mali (EDM) à 40 milliards de FCFA et lui donner les moyens de répondre à la demande d'électricité; EDM souffre d'un déséquilibre structurel entre le prix de vente et le prix de revient de l'électricité (1127) et a un besoin urgent de trésorerie afin de régler ses arriérés à l'égard de ses fournisseurs de pétrole et payer le service de sa dette;⁶
- 8,2 milliards de FCFA pour augmenter les dépenses courantes des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique;
- 7, 9 milliards de FCFA pour les dépenses militaires financés par les dons intérieurs précités;
- 6 milliards, dont 4 milliards pour l'indemnisation des victimes des événements survenus au Nord et au Sud du pays en relation avec l'adoption par le Gouvernement de la loi portant indemnisation des victimes, et 2 milliards pour la Commission nationale de dialogue et de réconciliation ;
- 5 milliards de FCFA pour les subsides aux intrants agricoles ; et
- 1,5 milliards pour les dépenses humanitaires financées par les dons intérieurs précités.

25 Le déficit (base caisse, dons inclus) dans le PLFR s'élève à 187,7 milliards de FCA et sera financé par :

- du financement extérieur net à concurrence de 102,5 milliards de FCFA grâce au retour des PTF précités (116–17), après remboursement de l'entièreté des arriérés sur la dette extérieure de 27,1 milliards de FCFA (118); et
- du financement intérieur net à concurrence de 55,2 milliards de FCFA, dont l'élément principal est le produit de la vente de la troisième licence de téléphonie mobile pour 55,8 milliards de FCFA.

26 En conséquence, il subsiste un écart de financement de 30 milliards de FCFA (0,5 pour cent du PIB ou 60 millions de \$) dans le PLFR que le gouvernement espère pouvoir financer grâce à la reprise de l'aide au développement par d'autres PTF que ceux qui ont déjà annoncé leur retour. En attendant que des aides budgétaires supplémentaires d'un tel montant soient confirmées, le

⁶ La dette à court terme de la société EDM s'élevait à 73 milliards de FCFA (1,4 pour cent du PIB) à la fin de l'année 2012, dont 47 milliards à l'égard de ses fournisseurs et 26 milliards à l'égard des banques.

gouvernement gèlera des dépenses prévues dans le PLFR à due concurrence, et a informé l'Assemblée nationale de la liste de ces dépenses avant le vote du PLFR.

27 Dans les circonstances difficiles qui ont conduit à augmenter les dépenses militaires de près de 48 pour cent dans le PLFR 2013 par rapport au montant dépensé en 2011, la dernière année avant la crise, le gouvernement accordera néanmoins une priorité aux dépenses des Ministères de l'Éducation de Base, de l'Éducation Secondaire et Supérieure et de la Recherche Scientifique, de la Santé, et du Développement Social, conformément au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. En conséquence il s'engage à maintenir ces dépenses au dessus d'un plancher en 2013 (indicateur, Tableau 1).

C. Maintenir le cap vers l'amélioration de la gestion des finances publiques

28. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011. Cette évaluation a mis en évidence des progrès du système de gestion des finances publiques du Mali en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence du budget, et de préparation et d'exécution des lois de finances. Elle souligne néanmoins des faiblesses persistantes concernant le recouvrement des impôts, le règlement de la dette intérieure, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, le rapportage et le contrôle externe. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP II) couvrant la période 2011–15.

Réduire les subventions à la consommation d'énergie

29. Dans le contexte délicat que connaît le pays actuellement, le gouvernement entend préparer le terrain pour la réduction progressive des subventions à la consommation d'électricité et de gaz butane et l'ajustement automatique des prix domestiques de l'énergie (produits pétroliers et électricité) à l'évolution des prix internationaux du pétrole. Cette stratégie comprend les éléments suivants :

- Présentation dans les projets de Lois de finances d'une estimation des conséquences pour le budget de l'Etat d'une absence d'ajustement des prix des produits pétroliers et de l'électricité, comme initié dans la Loi de finances 2013.⁷
- Augmentation des prix des produits pétroliers. Depuis mai 2012, le gouvernement a procédé à trois augmentations des prix des produits pétroliers d'un montant cumulé de 6 pour cent

⁷ Compte tenu de la faible répercussion des cours internationaux du pétrole sur les prix pétroliers intérieurs en 2009–11, les recettes fiscales pétrolières ont diminué, de 47 milliards de FCFA (1 pour cent du PIB) pendant cette période. En l'absence d'ajustement des prix de l'électricité, le gouvernement a transféré près de 30 milliards (0,6 pour cent du PIB) à EDM pour la maintenir à flot en 2012.

en augmentant la fiscalité des produits pétroliers et à une réduction de moitié du subside au gaz butane.

- Augmentation des prix de l'électricité. Face au besoin récurrent d'augmenter les transferts budgétaires à EDM en raison du déséquilibre structurel entre les prix de vente de l'électricité et les coûts de production,⁸ le gouvernement a procédé à une augmentation moyenne des tarifs de l'électricité de 7 pour cent qui est entrée en vigueur au 1er février 2013. Le Conseil des Ministres examinera, d'ici la fin du mois de juin 2013, de nouvelles propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, EDM et la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité (repère structurel, Tableau 2).
- Préparation, pour la fin du mois d'août 2013, de différentes options pour ajuster automatiquement les prix des produits pétroliers à l'évolution des prix internationaux, de mesures d'accompagnement pour minimiser les conséquences sociales, et d'une politique de communication à l'égard de l'opinion publique par l'Office Nationale des Produits Pétroliers (ONAP), la DGD, et les autres services concernés, à la lumière des propositions préparées par l'ONAP en février 2010, des recommandations du département des finances publiques du FMI lors du séminaire organisé à la Commission de l'UEMOA en septembre 2011, et de l'Annexe II du rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'Article IV avec le Mali;⁹
- Elaboration, avec l'assistance des services de la Banque Mondiale, de transferts ciblés sur les couches les plus vulnérables de la population qui pourraient être intensifiés en cas de hausse des prix des produits énergétiques ou alimentaires, en vue de limiter les tensions sociales qui pourraient être associés à une hausse de ces prix.

Réformer la politique fiscale

30. Le gouvernement entend poursuivre la réduction progressive des exonérations par la mise en œuvre des mesures suivantes:

- comme initié dans la Loi de finances 2013,¹⁰ présentation en annexe dans les projets de Lois de finance d'un tableau reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des

⁸ En 2012, le prix de vente moyen de l'électricité était de 91FCFA/kWh et le prix de revient de 127 FCFA/kWh. En 2013, le prix de vente moyen de l'électricité est de 96 FCFA/kWh après l'ajustement du 1^{er} mars 2013 et le prix de revient attendu de 119 FCFA/kWh.

⁹ [Rapport Pays No. 13/44 -- Mali: Consultations de 2012 au titre de l'Article IV.](#)

¹⁰ La Loi de finances 2013 comprend des annexes qui chiffrent les exonérations de droits et taxes à 231 milliards de FCFA en 2011 (4,6 pour cent du PIB), dont 121 milliards de FCFA (2,4 pour cent du PIB) sur les impôts recouvrés par la DGI et 111 milliards de FCFA (2,2 pour cent du PIB) sur les droits et taxes recouvrés par la DGD. En 2012, les exonérations de droits et taxes se sont élevées à 228 milliards de FCFA (4,3 pour cent du PIB), dont 111 milliards de FCFA (2,1 pour cent du PIB) sur les impôts recouvrés par la DGI et à 117 milliards de FCFA (2,2 pour cent du PIB) sur les droits et taxes recouvrés par la DGD.

impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code Miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux, leur base légale et date de mise en œuvre, et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat;

- maîtrise des exonérations accordées dans le cadre législatif existant ; et
- élimination progressive, dans la mesure du possible, des exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Code miniers et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux.

Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale

31. *Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre :*

- Un compte du Trésor a été ouvert à la BCEAO le 18 janvier 2011 pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures. L'alimentation mensuelle de ce compte par la DGI et la DGD a démarré le 1er juin 2011. L'utilisation de ce compte est réservée au remboursement des crédits de TVA. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en état. Les montants des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2012 se sont élevés à 47,9 milliards de FCFA en 2012, dont 7,2 milliards restent à payer en 2013, et sont estimés à 40 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2013. En 2012, le Trésor Public a également procédé à l'apurement des arriérés de crédits de TVA remontant au 31 décembre 2011 à concurrence de 11,1 milliards de FCFA.
- Pour continuer à améliorer la rapidité des remboursements de crédits de TVA, le gouvernement étudiera, d'ici fin juin 2013, les mérites de rembourser les crédits de TVA aux sociétés minières par contraction directe, conformément aux règles de la comptabilité publique, à partir du 1er janvier 2014. En vertu de ce principe, la TVA sur les sociétés minières serait collectée, remboursée, et comptabilisée de la manière suivante
 - encaissement du montant de la TVA sur les entreprises minières non exonérées par la DGD et la DGI ;
 - remboursement direct (sans émission préalable de mandat de paiement) des crédits de TVA par le Trésor Public à partir du compte ouvert à la BCEAO ; et

- exclusion, des recettes de la DGD, du montant perçu au titre de la TVA sur les entreprises minières et exclusion, des recettes de la DGI, du montant des crédits de TVA des entreprises minières imputables aux transactions intérieures réalisées par celles-ci.
- Le 31 décembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression est intervenue progressivement depuis le 1^{er} janvier 2013. Depuis cette date, le Trésor ne retient plus que 40 pour cent de la TVA à la source, et à partir du 1^{er} janvier 2014, la retenue à la source par le Trésor sera entièrement supprimée. Au mois d'avril 2012, la DGI a adressé un courrier à toutes les entreprises identifiées dont la TVA n'est plus collectée à la source depuis le 1^{er} janvier 2012 pour leur rappeler leurs obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA. La DGI contrôlera mensuellement (deux semaines après la fin du mois) le respect des obligations déclaratives de ces entreprises en matière de TVA et rendra compte chaque trimestre au Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget au sujet du respect de leurs obligations déclaratives.
- En avril 2013, le gouvernement a introduit un projet de loi à l'Assemblée Nationale relevant le seuil d'assujettissement de la TVA de 30 à 100 millions de FCFA de chiffre d'affaires pour simplifier la collecte de la TVA.

32. La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale :

- *Instauration d'un contrôle multidisciplinaire.* Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la DNDC, la DGABE et la direction responsable des marchés publics. Le CMRIEF a identifié des redressements possibles évalué à 7 milliards de FCFA dans le secteur des hydrocarbures, et dans le secteur des pièces détachées du secteur automobile, que la DGI ou la DGD vont traiter. En parallèle à cette approche sectorielle, en comparant les données de la DGD et de la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2011 et en 2012 d'un montant total évalué chaque année à 500 milliards de FCFA (113). La DGI intégrera ces entreprises dans son programme de vérification en 2013 en commençant par les dossiers des 430 entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue et produira un rapport sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification avant le 31 août 2013 (repère structurel, Tableau 2). Le CMRIEF produira un rapport comparant la valeur des marchés publics passés par les opérateurs dans la banque de données de la Direction

responsable des marchés publics avec le niveau de chiffre d'affaires déclaré auprès de la DGI et la valeur des importations déclarées par les opérateurs dans la banque de données SYDONIA de la DGD sur les exercices 2010, 2011 et 2012, afin d'identifier des contribuables qui pourraient sous-estimer leur bénéfice imposable ou surestimer le niveau des exonérations demandées, d'ici le 30 juin 2013.

- *Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables.* En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérées par la DGE et la DME, le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et baisse celui de la DME de 150 millions de FCFA à 100 millions de FCFA. Ce réaménagement permet d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement les contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME dès que le parlement aura adopté le projet de loi relevant le seuil de la TVA à 100 millions de chiffre d'affaires.
- *Amélioration du système d'enregistrement des contribuables SIGTAS.* La banque de données SIGTAS contient de très nombreuses erreurs de saisies auxquelles il sera remédié avant le 30 juin 2013. Des rapports réguliers seront produits à cet effet.
- *Amélioration de l'administration des contribuables gérées par la DGE.* La DGI prendra toutes les dispositions nécessaires pour augmenter le nombre des contribuables qui payent les impôts par virement bancaire parmi les entreprises gérées par la DGE d'ici à fin de l'année 2013.
- *Amélioration de l'administration des contribuables gérés par la DME.* La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la DME qui prendra les mesures suivantes : (i) renforcer son portefeuille en vue de porter le nombre de ses contribuables à au moins 2000 d'ici le 1^{er} janvier 2014 ; (ii) réduire le taux de défaillance déclarative en matière de TVA à moins de 10 pour cent d'ici à fin 2013 pour atteindre moins de 5 pour cent en fin 2014 ; et (iii) au titre de l'exercice 2013, porter le taux de couverture du contrôle sur pièce à au moins 20 pour cent de son portefeuille d'ici fin décembre 2013. La DGI a attaché une attention particulière à l'amélioration des locaux et au renforcement du personnel de la DME. La DME a emménagé dans des nouveaux locaux en février 2013.
- *Promouvoir le civisme fiscal.* La DGI a publié en octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget la liste des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, et l'a mise à jour en fin février 2013, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable. Au 13 février 2013, la DGE comptait 462 contribuables et la DME 1002.
- *Mise en œuvre d'une sélectivité automatique des contrôles douaniers dès que possible.* Pour ce faire, la DGD a mis en place une Cellule technique de gestion des risques qui a accompli jusqu'aux événements de mars 2012 les travaux préparatoires nécessaires à cet effet. Ces

travaux ont repris avec l'assistance technique du centre d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'ouest (AFRITAC ouest).

- *Modernisation de la DNDC.* En 2011, la DNDC a mené une étude pour déterminer le potentiel en recettes domaniales et améliorer le recouvrement des dites recettes, et une étude en vue d'élaborer et mettre en application un schéma d'informatisation. La DNDC collecte la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers depuis le 1^{er} octobre 2011. Elle poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé.
- *Modernisation de la DGABE.* Le MEFB modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue de meilleurs suivi et valorisation du portefeuille de l'Etat.
- *Amélioration de l'enregistrement comptable des recettes fiscales.* La nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE et son interface avec les applications de la DGD (SYDONIA) et de la DGI (SIGTAS) a été mise en service à la Recette générale du District de Bamako (RGD) le 3 janvier 2012. L'interface avec SYDONIA a été interrompue à la suite de la destruction des équipements informatiques de la DGD lors des événements de mars 2012 et a été remise en service en février 2013.

33. Afin de consolider ses efforts de réforme de la fiscalité et des administrations fiscale, douanière et domaniale, le gouvernement introduira, d'ici la fin du mois de juin 2013, une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de politique fiscale et d'administration fiscale et douanière en vue de développer un programme pluriannuel d'assistance technique lié à l'obtention de résultats. Afin de développer ses capacités de contrôle des sociétés minières et d'analyser la possibilité d'introduire un taux de surcharge sur les bénéficiaires résultant de prix exceptionnellement élevés dans le régime fiscal des sociétés minières, le gouvernement introduira également une demande d'intervention du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles.

Améliorer la transparence des finances publiques ainsi que la gestion des dépenses et de la trésorerie

34. Le gouvernement s'engage à transcrire dans la législation et la réglementation maliennes les directives N° 01 et N°06 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). L'administration a élaboré des projets de textes transposant ces directives et les a soumis pour avis à la Commission de l'UEMOA. La transposition de la directive N°06 portant lois de finances est achevée et le projet de loi approuvé par le Conseil des Ministres.

35. En application de ces directives, au titre de l'exécution budgétaire de 2013, les engagements de dépenses ordinaires de fonctionnement et des dépenses en capital seront arrêtés le 30 novembre 2013, les engagements des autres dépenses seront arrêtés le 20 décembre, les ordonnancements seront arrêtés le 31 décembre 2013, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2014. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion sera publiée avant la fin du mois de septembre précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des ordonnancements au 31 décembre 2013.

36. Dans le cadre du programme, le gouvernement souhaite également mener à bien les actions suivantes entamées pour améliorer la gestion de la trésorerie, la comptabilité, et les statistiques des finances publiques :

- *Le Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO sera progressivement mis en place.* Une étude d'impact du transfert à la BCEAO de l'ensemble des 3.415 comptes de l'Etat tel que défini dans le TOFE dans les banques commerciales (à l'exception des comptes-projets dont la création est explicitement prévue par des conventions signées avec des PTF) a été réalisée et complétée le 15 septembre 2011. Cette étude a conclu que 7 banques sont à même de supporter le transfert immédiat de ces comptes à la BCEAO sans compromettre leur ratio de liquidité, mais que 6 banques connaîtraient une dégradation de ce ratio en dessous du minimum requis. En conséquence, les autorités ont transféré les comptes (à l'exception des comptes-projets) de la RGD, de la Paierie générale du Trésor (PGT), de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) et des postes comptables des Trésoriers payeurs régionaux (TPR) à Mopti et Sikasso dans les 7 banques précitées à la BCEAO en décembre 2011. Les autorités se sont données plus de temps pour déterminer la stratégie du transfert des comptes de ces mêmes entités dans les 6 autres banques précitées, ainsi que des comptes (à l'exception des comptes-projets) des autres administrations et des Établissements publics à caractère administratif (EPA) dans toutes les banques commerciales, à la BCEAO.¹¹ Mais, à la suite des événements de mars 2012 et de la suspension de l'accès à ses comptes à la BCEAO, le gouvernement a décidé de rouvrir les comptes des entités précitées dans les 7 banques commerciales. Le gouvernement a décidé d'attendre la résolution de la crise politico-militaire avant de progresser plus en avant vers la mise en place du CUT. Entretemps, les soldes de 101 comptes dormants de l'Etat dans le secteur bancaire pour un montant total de 6,960 milliards de FCFA ont été transférés au CUT à fin février 2013. Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget arrêtera les conditions d'ouverture, de fonctionnement et de fermeture des comptes bancaires des organismes publics. Une convention entre le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, et la BCEAO pour la tenue du CUT sera finalisée.

¹¹ Voir paragraphe 33, troisième point du Mémoire de politiques économiques et financières du 23 novembre 2011 ([Rapport Pays No. 12/3 Mali: Septième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande visant à conclure un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit](#)).

- *La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra.* Elle a été déployée à la Trésorerie générale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'ACCT avant fin de l'année 2013. Le déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'Etat qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE.
- *La qualité des comptes sera progressivement améliorée.* Les soldes anormalement élevés constatés sur les comptes de liaisons, les comptes de tiers et les comptes financiers des balances générales des comptes de l'ACCT, la PGT et de la RGD ont commencé à être apurés.
- *L'amélioration des statistiques de finances publiques sera poursuivie.* A compter du 31 mai 2011, des modifications ont été apportées au TOFE comme précisé dans le Protocole d'accord technique (PAT, ¶25). Des efforts seront faits pour réduire le montant de l'écart statistique nécessaire pour réconcilier le solde global enregistré et son financement. Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, et la BCEAO travailleront étroitement ensemble afin que la BCEAO continue à produire une position nette du gouvernement au sens étroit couvrant les transactions reprises dans le TOFE (PAT, ¶16). D'ici le 31 août 2013, La DNTCP et la BCEAO analyseront les postes de la PNG qui ne font pas partie de la PNT en vue d'identifier les entités publiques autres que le Trésor qui sont responsables des mouvements de ces postes (¶13).
- *Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés.* Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués si possible moins de 90 jours après la liquidation des dépenses. Des tableaux mensuels seront produits à cet effet.
- *Des plans de trésorerie prospectifs seront préparés tous les mois.* La Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) préparera tous les mois à compter du mois de janvier 2013 un plan de trésorerie prospectif couvrant les prochains mois.
- *Tous les marchés publics, y compris ceux du Ministère de la Défense, continueront d'être mis en œuvre conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.*

37. Les mesures suivantes seront prises en vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement:

- *La Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics.* Sur cette base, le Ministère de l'économie et des finances organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.

- *La procédure de reports des CP sera rendue effective dans un régime transitoire préparant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA. Ce régime transitoire autorise le report des CP, dès lors que ces reports sont gagés (c.-à-d. couverts par des financements correspondants ou des économies du budget de l'année suivante) et prévus dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les reports des CP non gagés sont autorisés en outre dans la limite de 10 pour cent des crédits initiaux du budget d'investissement sur ressources internes sous réserve de l'existence des financements dans le plan de trésorerie de l'année suivante. Les CP afférents aux dépenses liquidées et non ordonnancées sont reportés en priorité dans la limite du plafond précité ; au-delà de ce plafond, les autorités devront préparer une loi de finances rectificative. Les modalités de mise en œuvre des reports comprendront un décret pris par le Conseil des Ministres avant le 31 mars de l'année suivante qui indiquera : (i) les CP non ordonnancés au 31 décembre annulés dans l'exercice précédent et reportés sur l'exercice suivant dans les conditions citées ci-dessus; et (ii) les CP annulés et non reportés.*
- *A partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2015, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.*

Renforcer le contrôle interne et externe

38. *Les structures de contrôle internes seront renforcées.* Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011–15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers. De même, au plan externe, le Bureau du Vérificateur Général (BVG) a attiré l'attention sur d'importants montants en instance de recouvrement pour le Trésor public. Pour renforcer la transparence des travaux du BVG, le gouvernement examine la possibilité de publier les rapports sectoriels du BVG sur son site internet, en plus de ses rapports annuels qui y sont déjà publiés. Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême seront renforcés. Cette section sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière dès que possible.

39. *La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront accélérés.* La section des comptes de la Cour suprême met en œuvre une stratégie d'apurement des comptes sur la base de l'évaluation de la situation des comptes produits par la DNTCP. Pour les comptes publics antérieurs à 1992, le gouvernement a adopté un projet de loi de validation le 29 juin 2011 que l'Assemblée nationale a adopté le 3 janvier 2013. La section des comptes a examiné les comptes publics des exercices de 1992 à 2008. L'Assemblée nationale a voté les lois de règlement pour les exercices 2008 et 2009. Le gouvernement a soumis les projets de loi de règlement pour les

exercices 2010 et 2011 à l'Assemblée nationale. Il adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2012 avant fin 2013, conformément aux directives communautaires en la matière.

Mener une politique d'endettement soutenable

40. La dernière analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale a conclu que le risque de surendettement reste modéré.¹² Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (qui concentre les $\frac{3}{4}$ des exportations et dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs par des dons et pour le solde par des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent.

41. Cependant, le gouvernement a obtenu une proposition de financement de la Banque islamique de développement pour l'extension d'une centrale thermique à Bamako pour un montant de 24,5 millions d'€ (16 milliards de FCFA ou 0,3 pour cent de PIB) dont l'élément don est de 29,7 pour cent. En application de ses engagements, le gouvernement a contacté le partenaire concerné en vue d'augmenter l'élément don à 35 pour cent mais sans succès. Le gouvernement a également signé un accord de prêt de 138,3 millions de \$ (69 milliards de FCFA ou 1,2 pour cent de PIB) avec l'Exim Banque de Chine pour une centrale hydro électrique dont l'élément don est de 32,8 pour cent. Ce prêt ne deviendra effectif que lorsque le Sénégal et la Mauritanie auront signé leurs prêts concernant cette centrale avec ce partenaire. En conséquence, comme les projets financés par ces emprunts sont d'une importance stratégique pour augmenter la capacité de production d'électricité, qu'ils ont un élément don important, et que leur montant modéré ne remet pas en cause la viabilité de la dette extérieure du Mali, le gouvernement va les conclure à ces conditions mais s'engage à limiter le montant de ses emprunts non-concessionnels au montant correspondant à ces emprunts en 2013 (indicateur continu, Tableau 1).

42. La gestion de la dette intérieure sera renforcée. Pour ce faire, le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget a confié à la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) la tâche de faire l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances. La DGDP a commencé son travail d'inventaire auprès des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des engagements directs et indirects de l'État vis-à-vis du secteur bancaire de 195,1 milliards de FCFA (4,0 pour cent du PIB) au 31 décembre 2012 dont 17 milliards (0,3 pour cent du PIB) de montants échus et impayés. Un échéancier de paiement est en cours de négociation avec les créanciers et pour le paiement duquel 7,5 milliards de FCFA ont été mandatés en 2012 et 9,2 milliards ont été inscrits dans la Loi de finances 2013.

¹² Voir Mali--Analyse conjointe SID/FMI de la viabilité de la dette dans le cadre de la viabilité de la dette des pays à bas revenus incluse dans le [Rapport Pays No. 13/44 -- Mali: Consultations de 2012 au titre de l'Article IV](#).

Suivi du programme

43. Le programme fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs à fin juin, septembre, et décembre 2013 (Tableau 1), d'indicateurs continus, et de repères structurels (Tableau 2). Les indicateurs sont définis dans le PAT qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme.

Tableau 1. Mali: Indicateurs pour décembre 2012 et 2013¹

	2012				2013									
	Dec.				Mars				Juin		Sep.		Dec.	
	Prog. ²	Ajustés	Est.	Statut	Prog. ²	Ajustés	Est	Statut	Prog. ²	Rev. Prog.	Prog. ²	Rev. Prog.	Prog. ²	Rev. Prog.
	(en milliards de FCFA)													
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ³	107	100	74	Respecté	29	77	-24	Respecté	28	52	8	34	7	24
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁴	29 ⁷		27 ⁷	Respecté	0		0	Respecté	0	0	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{4,5}	0		53	Pas Respecté	0		0	Respecté	0	85	0	85	0	85
Recettes fiscales brutes (plancher)	807		816	Respecté	181		189	Respecté	413	418	671	676	909	907
Solde budgétaire de base (plancher) ⁶	-55	-72	-40	Respecté	-15	-27	19	Respecté	20	-41	0	-40	-5	-22
Dépenses prioritaires (plancher)	243		312	Respecté	38		62	Respecté	89	122	175	217	296	346
<i>Pour mémoire:</i>														
Aide budgétaire extérieure	4		4		0		0		0	10	0	114	0	154
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	4		4		0		0		0	10	0	74	0	114
Instances de paiement (-)	4		-8		0		-14		-20	-13	-20	-10	0	7
Remboursements d'impôts (-)	-41		-58		-9		-21		-20	-25	-32	-37	-44	-50
Remboursement d'arriérés (-)	-21		14		-4		-25		-8	-37	-11	-50	-15	-66
Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.														
¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.														
² Rapport pays No 13/44: Mali--Rapport des services pour la Consultation Article IV 2012 et requête de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide.														
³ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.														
⁴ Ces indicateurs seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.														
⁵ Ces indicateurs en 2013 sont liés à un prêt de 138.3 millions de \$ de l'Exim Banque de Chine et un prêt de 24.5 millions d'€ de la Banque Islamique de Développement pour augmenter la capacité de production d'électricité (MPEF, ¶41).														
⁶ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.														
⁷ Chiffres cumulés depuis le début de 2011.														

Tableau 2. Mali: Repères structurels pour 2013

Mesures	Échéance	Raison d'être macroéconomique	Statut
Produire, à l'aide du logiciel de gestion des dépenses PRED 5, des rapports mensuels qui suivent les délais entre l'émission des ordres de paiement et les paiements.	28/2/2013	Empêcher l'accumulation d'arriérés	Mis en oeuvre
Faire produire, par le Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF), un rapport comparant la valeur des importations déclarées par les opérateurs dans la banque de données SYDONIA de la DGD avec le niveau de chiffre d'affaires déclaré auprès de la DGI afin d'identifier des contribuables qui pourraient sous-estimer leur bénéfice imposable.	28/2/2013	Accroître les recettes fiscales	Mis en oeuvre
Préparation d'un rapport par la Direction Nationale de la Trésorerie et de la Comptabilité Publique (DNTCP) sur la Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire (PNG) au 31 décembre 2012 qui étudiera en détail tous les postes de la PNG et identifiera, parmi tous les postes de la PNG de l'Etat au sens large tel qu'utilisé par la BCEAO en vertu des dispositions communautaires, tous les postes qui font partie de la position nette du gouvernement au sens étroit et, parmi ceux-ci, les avoirs de l'Etat dans le système bancaire qui sont disponibles pour des opérations de trésorerie en 2013.	28/2/2013	Améliorer la gestion de trésorerie	Mis en oeuvre
Examen par le Conseil des Ministres de propositions préparées conjointement par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, le Ministère de l'Energie, EDM et la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) en vue de rétablir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité.	30/6/2013	Réduire les transferts budgétaires et augmenter la croissance économique	
Rédaction d'un rapport par le Direction Générale des Impôts (DGI) sur les résultats intérimaires de son programme de vérification des entreprises dont le rapport du Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financière (CMRIEF) de février 2013 a fait apparaître que les chiffres d'affaires étaient anormalement faibles.	31/8/2013	Accroître les recettes fiscales	
Rapport sur les résultats d'un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat en 2012 à la suite du gel des dépenses après les événements de mars 2012 et à la réduction des crédits dans la Loi de finances rectificative 2012.	31/8/2013	Soutenir l'activité économique en remboursant les arriérés aux opérateurs privés	

Source: autorités maliennes.

Piece Jointe II—Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord définit les indicateurs du programme qui accompagne la requête de décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) présentés au tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MEFP). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

Définitions

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

Indicateurs

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront d'indicateurs à fin juin, fin septembre et fin décembre 2013.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État

détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La **position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 % pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 11 (a) s'applique ici.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230–(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416–(09/91) :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE.³ Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

15. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

16. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'Etat. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les indicateurs font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces indicateurs.

¹La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

²Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

17. **Dispositions spéciales.** Les indicateurs ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

E. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base

20. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

Facteur d'ajustement

21. Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100% jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0% pour des montants supérieurs.

22. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

F. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

23. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

Mesures structurelles

24. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

25. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

26. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) ; la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit ; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶23.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines